



ETES-VOUS ELIGIBLES AUX AIDES DE L'ANAH ?

Deux catégories de ménages sont éligibles aux aides de l'Anah pour le financement de travaux.

Ces ménages sont qualifiés en fonction de leur niveau de ressources :

- **Ménages aux ressources "très modestes"**
- **Ménages aux ressources "modestes"**

La distinction permet de déterminer le taux maximal de subvention dont les ménages pourront bénéficier pour leur projet de travaux si leur dossier est agréé.

Pour vérifier votre éligibilité, il faut prendre la somme des **revenus fiscaux de référence** de toutes les personnes qui occupent le logement.

⇒ Le revenu fiscal de référence est indiqué sur votre dernier avis d'imposition

PLAFONDS DE RESSOURCES (au 1^{er} janvier 2015)

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 300	18 332
2	20 913	26 811
3	25 152	32 242
4	29 384	37 669
5	33 633	43 117
Par personne supplémentaire	+ 4 239	+ 5 431